

Stratégie régionale renouvelée en faveur de la défense : contrats de partenariat avec la Direction Générale de l'Armement et avec l'entreprise Naval Group

Séance plénière du 26 et 27 mars 2026

Le CESER saisit l'opportunité de débattre sur le sujet d'actualité et d'importance que sont les enjeux de politique économique en matière d'industrie de défense. Il remarque et salue la cohérence entre les actions évoquées dans ces conventions et les modes d'intervention habituels de la Région, et avec les ambitions du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et de la politique de filières prioritaires. Cependant, il fait remarquer que cette cohérence tend à être améliorée grâce à l'intégration d'engagements environnementaux plus précis.

Le CESER préconise que le Conseil régional précise le type d'actions d'accompagnement proposées pour les entreprises de la filière Aéronautique-Spatial-Défense (ASD) et à s'intéresser spécifiquement aux conditions de sous-traitance que connaissent les TPE et PME, sur qui reposent la filière. Il encourage par ailleurs la création de synergies entre le monde économique et la recherche, et l'accompagnement des entreprises dans leurs besoins de recrutement spécifique et de formation, dans l'exercice de ses compétences prioritaires.

Le CESER incite le Conseil régional à disposer d'une vision précise des engagements financiers actuels, futurs et potentiels pour cette filière, et à mettre en place et définir les contours d'indicateurs économiques et environnementaux efficaces.

Le CESER comprend les enjeux d'animation et d'accompagnement du tissu des entreprises de la filière ASD, mais s'interroge néanmoins sur de nombreux enjeux relatifs aux répercussions suprarégionales des activités de la filière. A ce titre, il invite le Conseil régional à présenter à l'Assemblée socio-professionnelle sa stratégie sur la place de l'industrie de défense dans la politique économique régionale et la politique d'accompagnement financier.

Dans le cadre de son avis sur la stratégie régionale pour la filière Aéronautique-Spatial-Défense (ASD), le CESER a traité conjointement, au travers de trois axes de réflexion, les enjeux ayant trait au contrat de partenariat entre la Région, la Direction Générale de l'Armement et l'Agence de l'Innovation de Défense, et à la convention de partenariat entre la Région et Naval Group.

Une stratégie d'accompagnement de la filière ASD cohérente avec les grandes orientations de politique économique en matière d'industrie régionale

Le CESER saisit l'occasion qui lui est donnée de débattre sur un sujet d'actualité et d'importance, à travers l'étude du renouvellement de ces deux conventions. Il remarque et salue la cohérence entre les actions

évoquées dans ces conventions et les modes d'intervention habituels de la Région (tels le dispositif « Usine du Futur », évoqué dans le contrat de partenariat avec la DGA et l'AID, p.7). Cette cohérence s'observe aussi avec les ambitions et objectifs régionaux entérinés dans plusieurs documents stratégiques, tels le SRDEII (via le développement des relations entre les donneurs d'ordre et les TPE-PME, la création de pôles d'excellence ou encore le soutien à l'innovation), la politique de filières prioritaires et la feuille de route Néo Terra 2. Cependant, pour être pleinement cohérent avec les ambitions régionales en matière de transition écologique, ces partenariats doivent intégrer des engagements environnementaux plus précis, suivis et conditionnant en partie le soutien public régional. Le CESER s'appuie en cela sur les constats formulés dans son rapport sur l'industrie¹, qui soulignent la nécessité d'articuler réindustrialisation et transition écologique.

Le CESER apprécie par ailleurs les efforts et investissements de la Région en faveur de l'accompagnement à l'innovation et au développement des marchés de cette filière, qui portent aujourd'hui leurs fruits : la filière ASD de Nouvelle-Aquitaine est désormais structurée, innovante, et constitue un terreau fertile pour l'émergence de pôles d'excellence et de ruptures technologiques.

Le CESER remarque et salue la cohérence entre les actions évoquées dans ces conventions et les modes d'intervention habituels de la Région, et avec les ambitions du SRDEII, de la politique de filières prioritaires et la feuille de route Néo Terra 2. Cependant, cette cohérence tend à être améliorée grâce à l'intégration d'engagements environnementaux plus précis.

Une attention soutenue à porter au tissu industriel mobilisé dans les activités de défense

Des problématiques structurelles à dépasser par l'innovation

Les deux documents soumis au CESER présentent des volets d'actions qui doivent répondre aux objectifs décrits. Le descriptif de ces actions reste cependant flou. Le CESER préconise que le Conseil régional précise, dans la limite de la confidentialité relative à certaines données sensibles, le type d'actions proposées (matériel, formation, ingénierie... ?). De plus, le tissu industriel néo-aquitain a la particularité d'être composé de quelques grands donneurs d'ordre et de nombreuses structures de petites tailles (TPE, PME, ETI), intervenant en tant que sous-traitants et composant la base industrielle et technologique de défense (BITD). L'attention de la Région dans l'accompagnement de cette base d'acteurs sur laquelle repose la filière et dont la santé/stabilité économique est soumise aux fluctuations parfois extrêmes du marché, doit concerner en particulier la qualité des conditions de sous-traitance. A ce titre, le CESER propose que le Conseil régional porte la co-construction de ces conditions de sous-traitance.

L'accompagnement des TPE et PME se concrétise également par la création des conditions favorables à l'innovation et à la montée en compétence des entreprises. A ce titre et comme elle l'indique dans les deux conventions, la Région doit encourager les synergies entre le monde économique et la recherche, via le développement de thèses et de laboratoires régionaux et la mobilisation des pôles de compétitivité proposant déjà une expertise de pointe, tels Aerospace Valley, Alpha-RLH et les autres entités composant la TaskForce Défense coordonnée par la Région.

Accompagner des défis spécifiques en matière de ressources humaines

Par ailleurs, les petites entreprises de la filière ASD sont riches d'une expertise ciblée sur des technologies dont elles détiennent parfois même le monopole. Cette spécialisation engendre des besoins de recrutement de personnel très qualifié et très spécialisé, pouvant rendre la recherche de ressources humaines compétentes difficile et dans laquelle la Région peut apporter son soutien. Et si la conjoncture de la filière est actuellement particulièrement favorable, le CESER précise qu'il est essentiel de pouvoir anticiper l'évolution des conditions de travail des salarié.e.s et prévenir leur éventuelle dégradation, dans un contexte de montée en charge importante et annoncée de la production. L'anticipation doit également porter, dans le cadre de la GPEEC territoriale, sur l'émergence de métiers en tension (dans la maintenance notamment), dont les répercussions sur l'ensemble de l'économie régionale pourraient engendrer une pénurie de main d'œuvre au sein d'autres secteurs économiques, tels l'agroalimentaire par exemple. A ce titre, la formation intervient

¹ [Ceser Nouvelle-Aquitaine](#)

comme un levier structurant et indispensable de la sécurisation des carrières et des dynamiques de la filière. La Région s'est d'ailleurs saisie de cet enjeu en stabilisant le montant de l'enveloppe budgétaire mobilisée au bénéfice des salariés d'entreprises industrielles (environ 2,9 M€). Cependant, et s'il entend la nécessité pour la Nouvelle-Aquitaine d'investir dans l'industrie et l'innovation via la formation, le CESER affirme toutefois, comme point de vigilance majeur, que ces orientations doivent être conduites sans fragiliser l'exercice de la compétence régionale prioritaire que constitue la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et l'accompagnement des publics les plus éloignés du marché du travail, et particulièrement dans un contexte de ressources contraintes. Ainsi, le CESER incite le Conseil régional à flécher les aides à la formation vers les TPE et les PME, à privilégier des parcours favorisant l'acquisition d'un socle de compétences large, transférable et évolutif, afin de limiter les risques liés à l'hyperspécialisation de ces entreprises, et proposer des modalités de reconversion aux salariés en cas de réorientation des activités d'une entreprise duale.

Clarifier des coûts financiers indirects et non neutres

En outre, si aucun montant de dépense n'est alloué à ces conventions ayant, avant tout, vocation à poser un cadre partenarial large, des soutiens financiers existent déjà, notamment via la formation comme indiqué précédemment. De plus, les actions décrites entrent dans le cadre de schémas de subventions existants, et les partenaires de ces conventions sont déjà ou sont susceptibles d'être bénéficiaires de modalités de financements et de subventions régionales. Dans cette perspective, le CESER encourage le Conseil régional à mesurer de façon chiffrée et plus précise ses investissements en faveur de ces acteurs économiques, et ses attentes en termes d'impacts sur l'économie locale, comme elle le prévoit déjà dans sa convention avec Naval Group. Ces indicateurs, dont le CESER apprécie la présentation des résultats et la reconduction dans les termes de la nouvelle convention, pourraient être davantage définis dans leurs contours et renforcés sous l'angle de l'impact environnemental. En effet, des indicateurs économiques (production, valeur ajoutée, emploi) sont prévus, alors qu'aucun équivalent sur le volet environnemental n'est mentionné. Le CESER préconise par conséquent que soient intégrés dans les travaux et annexes du comité technique, des indicateurs dédiés (empreinte carbone et hydrique, consommations d'énergie et d'eau, part de renouvelables, gestion des déchets, pollutions et nuisances locales, biodiversité, artificialisation nette des sols) et considère qu'il serait cohérent avec la feuille de route Néo Terra 2 que le partenariat avec Naval Group fixe des trajectoires de réduction des émissions de gaz à effets de serre et des consommations de ressources compatibles avec les objectifs régionaux et nationaux.

Aussi, si financement il y a à terme, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur le potentiel de diversification des entreprises duales, dont l'activité s'inscrit à la fois sur les champs civil et militaire. Elles ouvrent en effet le champ des possibilités d'application des produits de la filière ADS dans le civil (tel l'exemple de Thalès dont les produits appartiennent aussi bien au champ de l'imagerie en santé qu'à la défense).

Enfin, le CESER s'interroge sur les choix et les priorités d'affectation de budget à ce volet de la politique économique régionale, dans un contexte budgétaire très contraint.

Le CESER préconise que le Conseil régional précise le type d'actions d'accompagnement proposés pour les entreprises de la filière ASD et à s'intéresser spécifiquement aux conditions de sous-traitance que connaissent les TPE et PME sur qui reposent la filière.

Le CESER encourage la création de synergies entre le monde économique et la recherche, et l'accompagnement des entreprises dans leurs besoins de recrutement spécifique et de formation, dans l'exercice de ses compétences prioritaires.

Le CESER incite le Conseil régional à disposer d'une vision précise des engagements financiers actuels, futurs et potentiels pour cette filière, et à mettre en place et définir les contours d'indicateurs économiques et environnementaux efficaces.

Des questionnements quant aux répercussions suprarégionales des activités de la filière

Le CESER comprend les enjeux d'animation et d'accompagnement du tissu des entreprises de la filière ASD auxquels contribuent ces contrats de partenariat. L'examen des deux documents a pourtant suscité, au sein de l'assemblée, des interrogations variées et sérieuses sur des sujets qui dépassent la compétence du CESER (questions éthiques et sur les droits humains relatives à l'exportation d'armes, autonomie stratégique, souveraineté...). Ainsi, il invite le Conseil régional à présenter à l'assemblée sa stratégie sur la place de l'industrie de défense dans la politique économique régionale et la politique d'accompagnement financier, tout en étant conscient que ce débat s'inscrit plus largement dans la politique régaliennne de défense de l'État et d'autres instances supranationales compétentes en la matière.

Le CESER comprend les enjeux d'animation et d'accompagnement du tissu des entreprises de la filière ASD, mais s'interroge néanmoins sur de nombreux enjeux relatifs aux répercussions suprarégionales des activités de la filière. A ce titre, il invite le Conseil régional à présenter à l'assemblée socio-professionnelle sa stratégie sur la place de l'industrie de défense dans la politique économique régionale et la politique d'accompagnement financier.

Proposition de la commission 4 « Économie »
Secrétaire : Christine MAUGET

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, formation et emploi »
Président : Jean-François BOURDONCLE, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

3 – « Environnement »
Président : Hervé PINEAUD, Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL, Rapporteuse : Rima CAMBRAY

Vote sur l'avis du CESER

« Stratégie régionale renouvelée en faveur de la défense : contrats de partenariats avec la Direction Générale de l'Armement et avec l'entreprise Naval Group »

158 votants
137 pour
2 contre
19 abstentions

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine